



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20220207_01

Séance du 7 février 2022

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :

31 janvier 2022

Date d'affichage

du compte rendu :

14 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY, Étienne MILLET, Martial VERNEREY.

Était absente : Camille BARBAZ.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Projet Centre bourg (209001M) **Attribution du marché de travaux pour le lot 13** **Actualisation du plan de financement**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour le Projet Centre bourg et notamment :

- celle du 2 mars 2020 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 5 octobre 2020 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à la société SARL ARCHI+TECH (BESANÇON),
- celle du 7 juin 2021 approuvant la phase PRO pour un coût de travaux estimé à 2 006 000 € HT,
- celle du 5 juillet 2021 attribuant les marchés de travaux pour les lots 1 (désamiantage) et 2 (démolition) pour un montant global de 39 200 € HT,
- celle du 6 septembre 2021 attribuant les marchés de travaux pour les lots 7, 9, 12 et 14 pour un montant global de 81 335,29 € HT,

- celle du 4 novembre 2021 attribuant les marchés de travaux pour les lots 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 13, 15, 16, 17 et 18 pour un montant global de 2 351 049,51 € HT,

Considérant la décision de déclarer sans suite la consultation du lot 13 (Carrelage, chapes et faïences) en date du 3 janvier 2022 pour motif d'infructuosité, en raison de l'impossibilité pour l'entreprise titulaire dudit lot de fournir une attestation réglementaire conformément aux exigences du code de la commande publique,

Considérant le résultat de la nouvelle consultation lancée en procédure adaptée le 6 janvier 2022 pour le lot 13,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur de proposer de retenir l'entreprise :

- BFC REVETEMENT SOLS ET MURS – 25480 ECOLE VALENTIN pour un montant de 72 589,46 € HT,

Considérant les subventions escomptées ou obtenus de l'État, de la Région, du Département, de l'ADEME et de tout autre programme susceptible d'aider financièrement l'opération ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise :
BFC REVETEMENT SOLS ET MUR – 25480 ECOLE VALENTIN pour un montant de 72 589,46 € HT,
- autorise le président du SIDEC à passer le marché avec l'entreprise retenue,
- prend acte que la dépense globale prévisionnelle est de 2 824 420 € HT (soit 3 385 034 € TTC) toutes dépenses confondues et arrête le plan de financement modificatif correspondant, annexé à la présente délibération,
- délègue à M. le Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le code de la commande publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- d'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment

Envoyé en préfecture le 12/02/2022

Reçu en préfecture le 12/02/2022

Affiché le 12/02/2022

ID : 039-200057115-20220207-DCM_20220207_01-DE



d'un emprunt et du FCTVA, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE

Annexe à la délibération DCM_20220207_01

Projet Centre bourg

Plan de financement modificatif (au 7 février 2022)

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT	TTC
Marchés de travaux	2 336 318 €	2 803 582 €
Coût des travaux	2 336 318 €	2 803 582 €
Frais de Maitrise d'Oeuvre	212 570 €	255 084 €
Frais de Contrôle technique (DEKRA)	7 460 €	8 952 €
Frais de Coordination SPS (PSB)	3 200 €	3 840 €
Frais Tests infiltrométrie	3 000 €	3 600 €
Frais Diagnostic amiante et plomb (QUALICONSULT)	1 188 €	1 426 €
Frais de Mandat (SIDEC)	55 484 €	66 581 €
Frais Etude géotechnique (B3G2)	4 000 €	4 800 €
Frais Assistance à Maitrise d'Ouvrage (SOLIHA)	14 850 €	17 820 €
Frais Assurances Dommages Ouvrages	21 350 €	21 350 €
Frais de publicité,révision de prix, divers et imprévus	165 000 €	198 000 €
Coût des dépenses diverses	488 102 €	581 452 €
TOTAL DES DEPENSES	2 824 420 €	3 385 034 €

SUBVENTIONS	MONTANT
REGION (au titre de escomptée	428 374 €
ETAT (au titre de la DSIL 2021) obtenue	387 124 €
ETAT (au titre du Fonds Friches 2021) obtenue	500 000 €
DEPARTEMENT (au titre de la DST 2021) escomptée	334 000 €
ADEME (Fonds "Chaleur" obtenue	122 678 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 772 176 €

FCTVA (16,404%)	555 281 €
-----------------	-----------

AUTOFINANCEMENT INTERNE OU EXTERNE	1 057 577 €
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES	3 385 034 €
---------------------------	--------------------

Vu pour demeurer annexé à la délibération du conseil municipal.



Le Maire,

 Florent SERRETTE